FO ACTION SOCIALE

COMMENT ORGANISE-T-ON UNE AG ?

Faire une assemblée générale c'est proposé aux salariés de se réunir tous ensemble pour discuter ce que l'on veut obtenir. Il faut trouver un moment qui ne perturbe pas le travail, comme avant ou après la journée, ou pendant la pause du midi. Cette assemblée peut se tenir sur le lieu de travail si elle ne gêne pas l'activité et si elle est bien en-dehors des heures de travail. Elle peut avoir lieu à la cantine, au vestiaire, sur le parking, dans le local syndical ou une salle municipale.

Un syndicat peut officiellement appeler à cette assemblée.

Le syndicat peut demander une salle à l'employeur pour se réunir. S'il a négocié ce droit en amont dans un accord d'entreprise, c'est encore mieux.

On commence par lister tous les problèmes et les sujets de mécontentement.

On établit le cahier de revendications, une liste de demandes claires et écrites, qui contient :

1. **Les réclamations :** le droit du travail ou conventionnel qui n'est pas appliqué ou mal appliqué.

2. **Les revendications professionnelles d'entreprises ou nationales :** amélioration des conditions de travail (temps de travail, embauches, remplacements, congés supplémentaires, remboursement des déplacements pro, etc.), augmentation de salaire chiffrée, améliorations des droits conventionnels, réforme des retraites, remise en cause des conventions collectives, etc.

Une fois les revendications établies, l'AG décide des actions à mener, comme une pétition, une grève d'une heure, d'une journée, etc.

Un ou plusieurs salariés avec les organisations syndicales demandent à être reçus par l'employeur pour remettre la liste des revendications et l'ouverture de négociations afin d'obtenir satisfaction.

En général, l'AG se réunit chaque jour ou à un rythme régulier pour que les délégués mandatés (syndiqués et non syndiqués) rendent compte du mandat porté lors des rencontres et négociations avec l'employeur. La reconduite du mouvement est décidée et votée à la majorité.

L'AG souveraine décide comment elle vote. Le plus souvent, la décision est prise à la majorité des présents.

Peut-on faire une AG à 10 salariés si on est 30 dans l'entreprise ?

Oui, il faut être au minimum deux salariés pour une AG. Il n'est pas nécessaire d'être majoritaire pour démarrer le mouvement.

L'AG a décidé de la grève. Qu'est-ce qu'il se passe ?

La grève peut alors commencer, sans autre délai, sauf si vous travaillez dans la fonction publique ou dans un établissement de santé privée qui assure une mission de service public, car ces derniers sont soumis aux mêmes règles que les établissements de santé publics.

Paris, le 1er septembre 2025

Merci à l'UD FO 35 pour son document « Comment on fait grève »

Nous contacter :

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS
01.40.52.85.80
lafnas@fnasfo.fr

Nous suivre :

www.fnasfo.fr

https://www.facebook.com/fnasfo/